

## Egalité femmes / hommes : le Sne signe l'accord 2022-2024

Comme souvent, plusieurs des revendications du Sne-FSU ont été reprises mais pas toutes.

### Les plus qui amènent le Sne à signer l'accord :

- L'acceptation de la demande Sne de définir des thématiques, des indicateurs, un calendrier et des objectifs d'égalité chiffrés et clarifiés ;
- La formations de tous les manager.geuses à l'égalité dans toutes les phases (recrutement, accompagnement de carrière, suivi post congé parental...)
- La réduction des déséquilibres dans tous les métiers avec objectifs chiffrés pour chacun.
- L'aide financière à la garde des enfants de plus de 7 ans à 12 ans pour faciliter les déplacements professionnels exceptionnels au-delà des horaires habituels.
- L'acceptation de la demande Sne de se doter de moyens 200 k€/3 ans dont 120 k€ dès cette année pour corriger les inégalités salariales femmes/hommes ». En espérant que ce sera suffisant.



### Adhérez au Sne-FSU

Adhérer à un syndicat c'est participer à des choix collectifs. Le Sne défend les salarié.es et nos missions.

Le Sne travaille de façon collégiale, démocratique et transparente.

**Rejoignez-nous** si vous voulez que votre voix soit entendue et compte.

### Malgré les moins :

- La direction a exclu de ce nouvel accord les autres discriminations (handicap, temps partiel, représentant.es du personnel...).
- La méthode de correction est **très complexe** à notre goût mais elle a le mérite d'exister. Elle reste assez **opaque quant aux inégalités structurelles de répartitions F/H entre classes (plafond de verre qui peut limiter l'évolution de carrière...)**.
- De fait, **les inégalités du passé, qui faisaient que les femmes voyaient leur carrière évoluer moins vite**, seront moins corrigées par cet exercice. La direction n'a pas retenu la demande du Sne d'intégrer, dans la méthode de correction, l'âge moyen et le niveau moyen bac+... pour éventuellement relever des anomalies de répartition.
- Avec les 200 k€ de l'accord, la direction va cependant « rattraper » des hommes, des salarié.es porteurs de handicap, des représentant.es du personnel, des temps partiels. **Il faudra donc prévoir un gros travail de suivi** pour vérifier que les femmes en seront les principales bénéficiaires ... et éviter les bricolages.